

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 175 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY(départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BEROCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

Objet : Actualisation du plan de financement relatif aux travaux de l'accueil de loisirs des Perchées – Poligny.

VU la délibération CO 172 DE du 19 décembre 2017 approuvant le plan de financement pour la construction de la nouvelle école des Perchées dont une partie des surfaces seront dédiées à l'accueil de loisirs ;

VU la délibération CO 153 DE du 14 novembre 2018 validant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la Ville de Poligny prévoyant une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Ville de Poligny pour la réalisation du bâtiment de la nouvelle école des Perchées pour les parties scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 175 DE (SUITE)

Objet : Actualisation du plan de financement relatif aux travaux de l'accueil de loisirs des Perchées – Poligny.

VU la délibération CO 119 DE du 24 octobre 2019 validant l'avant-projet détaillé du projet dont le coût prévisionnel des travaux pour la partie accueil de loisirs (44% des surfaces) s'élèverait à 1 529 392,19 € HT contre 1 376 150 € initialement envisagé ;

COMPTE-TENU de l'évolution des coûts du projet et des notifications de l'Etat, de la CAF et de l'engagement de la Région à soutenir financièrement ce projet ;

Il est nécessaire de procéder à une mise à jour du plan de financement du nouvel accueil de loisirs des Perchées comme suit :

Financier	Taux %	Montant €
Conseil régional	26,15%	400 000 €
CAF	9,70%%	148 320 €
DETR	28,52%	436 251,20€
Autofinancement	35,63%	544 820,99 €
	100%	1 529 392,19 € HT

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération de construction du nouvel accueil de loisirs des Perchées dont l'avant-projet détaillé a été approuvé par le conseil communautaire du 24 octobre 2019 ;

2 / SOLLICITE l'Etat, la CAF et La Région pour une aide financière selon le plan de financement défini ci-dessus ;

3 / S'ENGAGE à prendre en charge sur l'autofinancement de la Communauté de communes la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;

4 / AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions indiquées et à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

